



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 26 juin 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 18 juin 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 63
Nombre de procurations : 20

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Guillaume RUET	Madame Delphine BLAYA
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Laurent GOBET	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Jean-François DODET	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine GOZZI
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Christine MARTIN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Monsieur Adrien GUENE
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Stéphanie MODDE	
	Monsieur Olivier MULLER	

Membres absents :

Madame Céline RENAUD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Monsieur Marien LOVICH
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine BLAYA
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline JACQUEMARD
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Madame Catherine VICTOR
	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER pouvoir à Monsieur Patrick CHAPUIS
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
Poursuite et renforcement de l'expérimentation "Territoire Zéro Non-Recours"

Rappel du contexte

Dijon métropole a signé une convention avec l'Etat afin de déployer l'expérimentation du Territoire Zéro Non-Recours (TZNR) sur la période 2023 – 2026 dans l'ambition de réduire les situations de non-recours et ainsi permettre aux ménages de sortir de la précarité.

L'ambition de Dijon métropole en tant que porteur de l'expérimentation s'attache à faciliter l'accès aux allocations ciblées par l'expérimentation (Revenu de Solidarité Active, prime d'activité, Allocation Personnalisée pour le Logement) mais vise également une amélioration plus globale du rétablissement des publics dans leurs droits.

Point d'étape sur l'avancée de l'expérimentation

Afin d'avoir une meilleure connaissance de la réalité du non-recours sur le territoire métropolitain, huit études ont été réalisées par le COMPAS sur les territoires des Points d'Accès aux Droits CCAS - Métropole. Des conférences de territoires sont co-organisées avec les CCAS pivots (Dijon, Chenôve, Longvic, Quetigny et Talant) pour partager les résultats de ces études. Ces conférences sont suivies de groupes de travail durant lesquels sont identifiées avec les partenaires les actions à mettre en place sur le territoire pour répondre aux objectifs de l'expérimentation.

Deux ambassadrices des droits chargées de faciliter l'accès aux droits des habitants interviennent sur la Métropole. Elles se déplacent sur le territoire lors d'événements festifs, de forums et sur les marchés mais également au sein des structures partenaires recevant du public (dans les espaces d'accueil, les lieux de rencontre ou lors d'ateliers). Au total, 454 personnes ont été rencontrées, informées et orientées et 97 bilans des droits ont été réalisés.

Pour faciliter la prise de contact avec les habitants, un jeu sur l'accès aux droits ainsi que différents supports de communication ont été réalisés.

D'autres projets sont en cours de réalisation sur cette année 2025. Il s'agit de la création d'un outil facilitant la lutte contre le non recours et l'élaboration de capsules vidéo sur les sujets liés à l'accès aux droits. Ces outils permettront de communiquer davantage sur l'accès aux droits et d'outiller les professionnels et les habitants de la métropole.

Avenant à la convention TZNR

Un premier avenant à la convention a permis de définir avec l'Etat les projets et actions développés du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2025. Un second avenant a également été travaillé avec l'Etat pour la période de conventionnement allant du 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2026. Ce dernier précise le budget global nécessaire sur cette période.

L'engagement financier de l'Etat n'a pas été modifié et s'élève toujours à 171 667 € pour cette troisième période d'expérimentation.

Convention avec la CAF et la CPAM sur le partage de données

Afin d'aller plus loin dans l'expérimentation et de mieux identifier les publics en non-recours, et ainsi mieux cibler nos actions, une convention a été élaborée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et Dijon métropole. Cette convention permettra le partage de données entre les deux organismes de sécurité sociale et Dijon métropole dans un objectif d'identification des personnes en situation de non-recours ou en risque de l'être.

Une requête mensuelle provenant de la CAF et filtrée par la CPAM sera transmise à l'équipe du Territoire Zéro Non-Recours qui aura pour mission de contacter les personnes pour proposer la réalisation de bilans des droits et l'accompagnement sur les démarches à réaliser.

Convention avec l'association Médiation Prévention Dijon Métropole (MPDM)

Toujours dans cet objectif de mieux cibler les publics en non-recours, une convention a été rédigée avec l'association MPDM afin de renforcer les actions d'aller-vers. Cette convention permettra d'engager des actions en porte à porte auprès de habitants avec l'appui et l'expertise des médiateurs sociaux de l'association. Les interventions seront également facilitées par les liens de confiance et de reconnaissance déjà établis avec les habitants. Des actions spécifiques sur l'accès aux droits seront co-organisées avec l'association. Les médiateurs auront aussi un rôle de relais de l'information auprès des habitants. Ce partenariat offre une nouvelle modalité permettant de répondre au besoin d'aller à la rencontre des publics invisibles.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** l'avenant à la convention pluriannuelle relative à l'expérimentation « Territoire Zéro Non-Recours » annexé à la présente délibération,
- **d'approuver** la convention relative au partage de données entre la CAF, la CPAM et Dijon métropole annexée à la présente délibération,
- **d'approuver** la convention de partenariat entre l'association MPDM et Dijon métropole annexée à la présente délibération,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions annexées au présent rapport et y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 83	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 20 PROCURATION(S)	